

Objet : dossier d'inscription - année scolaire 2012/2013

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint un dossier d'inscription pour votre enfant.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des différents documents qui le composent et de les compléter.

Nous attirons votre attention sur la partie intitulée "INFORMATIONS SECONDE", qui vous donne des informations que vous devez garder.

Après réception et examen du dossier, nous vous informerons par courrier ou par email de la suite donnée à votre demande d'inscription. Un rendez-vous d'admission avec un responsable de l'établissement sera proposé aux parents des élèves retenus pour l'inscription définitive.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef d'Etablissement,

Isabelle MALBET

I - Informations Seconde

Les grandes orientations de l'établissement

La raison d'être de notre établissement repose sur deux **objectifs**, l'un de nature pédagogique, centré sur l'activité scolaire, l'autre de nature éducative, centré sur un système de valeurs.

Notre lycée a pour objectif l'acquisition du savoir, la réussite aux examens et concours, ainsi que la stimulation intellectuelle et culturelle, associant la dimension religieuse de la culture pour le plus grand nombre possible d'élèves. Cette finalité ne doit pas se résumer à un apprentissage mécanique des connaissances. Au contraire elle se réalise d'une façon méthodique, tant au niveau des savoirs que des savoir-faire.

Nous avons le souci de faire progresser l'élève en exploitant son potentiel, en mettant en valeur et en développant ses capacités intellectuelles. Notre désir est donc de prendre les élèves à leur niveau et de leur faire acquérir **des connaissances intellectuelles et méthodologiques solides en vue du baccalauréat et des études supérieures.**

Nous nous attachons aussi à faire progresser jusqu'au meilleur niveau possible les élèves qui le souhaitent afin de permettre leur accès et leur réussite dans les filières sélectives de l'Enseignement Supérieur.

Dans tous les cas, la préoccupation de l'établissement porte autant sur **le succès** que sur **l'aide et le conseil à l'élève**. De ce fait, **l'orientation** est une de nos priorités dès l'entrée au Lycée.

L'autre objectif, et c'est notre spécificité, concerne notre responsabilité éducative. Nous voulons proposer une conception du monde et des hommes qui s'appuie sur un système de valeurs :

- avoir pour objectif éducatif le **respect** : respect de soi, respect des autres, respect du règlement, respect du matériel,
- éduquer à la **responsabilité** à travers le quotidien,
- apprendre au jeune à assumer ses choix, à faire preuve **d'honnêteté** dans ses actes,
- éveiller le futur adulte et citoyen à la **solidarité et au civisme**,
- faire preuve de **tolérance**, dans la mesure où la vérité n'est pas forcément l'affaire du plus grand nombre, qu'elle ne coïncide pas toujours avec l'attitude ou la pensée la plus répandue,
- enfin, pour toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, éclairer et/ou approfondir ces valeurs par une **réflexion chrétienne** et un **vécu de foi** communautaire.

C'est ainsi que notre lycée veut faire connaître sa responsabilité, son originalité et son identité avec ces **valeurs** affirmées et assumées par des **moyens** concrets.

Tarifs année scolaire 2012-2013

La participation de l'Etat et du Conseil Régional aux frais de fonctionnement des Etablissements Privés sous contrat d'association ne couvre que le fonctionnement quotidien lié à l'activité d'enseignement, et en partie seulement. L'entretien, la rénovation, les constructions sont à la charge de l'Etablissement. Nous vous demandons donc une contribution financière. Cependant, dans un souci à la fois d'équilibre budgétaire et de solidarité humaine, nous vous proposons une entraide entre familles, dans la mesure où vos moyens vous le permettent, sous la forme de deux tarifs. L'effort financier de certains permet d'accorder des réductions à d'autres, dans des cas précis et justifiés.

Externe

CONTRIBUTION FAMILIALE + FRAIS PEDAGOGIQUES & SPORT*	ANNEE
Tarif normal	718 €
Tarif entraide	823 €

Demi-pensionnaire

CONTRIBUTION FAMILIALE + FRAIS PEDAGOGIQUES & SPORT* + CHARGES FIXES DE RESTAURATION	ANNEE
Tarif normal	1056 €
Tarif entraide	1161 €

Interne

CONTRIBUTION FAMILIALE + FRAIS PEDAGOGIQUES & SPORT* + HEBERGEMENT + RESTAURATION**	ANNEE
Tarif normal	2853 €
Tarif entraide	2958 €

* Les frais pédagogiques et liés aux activités sportives (58 €) sont facturés au premier trimestre. Ils couvrent de nombreuses sorties et la location d'infrastructures sportives.

** Charges fixes du repas de midi + Petits déjeuners + Repas du soir

Fonctionnement de la restauration

Nous proposons deux types de restauration : l'une sous la forme traditionnelle d'un self-service, l'autre sous la forme d'une restauration rapide. Le principe de base repose sur le libre choix des éléments du repas : chaque convive a la possibilité de prendre un repas traditionnel ou seulement quelques éléments, en fonction du budget « repas » fixé si possible en famille.

La notion de « repas-type » disparaît donc, avec, en outre, la mise en place de gammes : la gamme correspond à une offre alimentaire allant d'un produit simple à un produit plus recherché. A titre indicatif, le prix d'un repas normalement équilibré se situera entre 4 et 5 € (frais fixes inclus). Le badge restauration, distribué en début d'année, permet l'accès aux selfs traditionnel et rapide. Chaque élève crédite son compte au moyen d'un chèque (pas d'espèces) d'un montant de 35 € minimum.

A chaque passage, un ticket de caisse, indiquant le montant des éléments choisis et le solde du compte, est délivré au convive. Lorsque le solde approche de la valeur 0, un nouveau chèque doit réapprovisionner le compte.

Les élèves externes peuvent accéder aux deux types de restauration moyennant le paiement, à chaque passage en caisse, d'un droit d'accès à la restauration (charges fixes).

Le coût d'un repas est donc constitué par des frais de charges fixes (rémunération du personnel, amortissement du matériel, fluides, etc.) et des frais de consommation liés au choix du convive.

Pour les demi-pensionnaires, les charges fixes de repas figureront sur la facture trimestrielle à côté de la contribution familiale. Le badge ne sera débité que du coût des denrées alimentaires. Concernant le repas du soir pour les élèves internes, l'établissement a mis en place un système de repas à prix unique inclus dans la facture trimestrielle.

Fournitures et manuels scolaires

Les manuels scolaires sont fournis par la Région. La remise des livres s'effectue au lycée en début d'année scolaire. En fin d'année, l'élève doit restituer l'ensemble des manuels qui lui ont été confiés.

Il n'y pas de liste de fournitures. Seul le modèle de calculatrice est imposé. Le lycée se charge de sa commande. La calculatrice est remise en début d'année. Son montant est communiqué à la rentrée.

Organisation de l'internat

Pourquoi l'internat ?

Le choix de l'internat relève des parents et des enfants pour deux raisons :

- le souhait de faire ses études de second cycle à La Merci de la part d'élèves habitant trop loin de Montpellier
- le souhait de trouver un cadre de travail approprié aux enjeux des études en lycée et en vue de l'Enseignement Supérieur

C'est pourquoi les conditions dans lesquelles se déroulent l'hébergement et le travail sont pour nous une priorité. En conséquence, la vie collective exige, de la part des internes, le respect des horaires, le calme, la rigueur, comme l'indique le règlement intérieur, dans le cadre des droits et devoirs des élèves (consultable sur notre site internet).

Le travail

Les élèves de Seconde sont en étude surveillée obligatoire de 17h45 à 18h45 et de 20h à 21h. Les élèves de Première et Terminale peuvent travailler en étude surveillée ou de façon individuelle dans leur chambre. Le CDI est ouvert à toutes le mercredi après-midi.

Les sorties

Pour les Seconde, les sorties sont autorisées le mercredi après-midi jusqu'à 18h00, ou jusqu'au jeudi matin ; pour les Première et Terminale, tous les jours jusqu'à 18h45, et le mercredi jusqu'au jeudi matin.

Le logement

L'attribution des chambres est liée aux critères d'organisation de l'internat. **Aucune demande particulière ne pourra être prise en compte quelle que soit la classe de l'élève interne.**

L'internat est fermé pendant les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires. L'établissement peut être amené à accueillir des groupes extérieurs pendant ces périodes, il sera alors demandé de libérer provisoirement la chambre.

Trousseau à prévoir

Les élèves apportent leurs effets personnels pour cinq jours et quatre nuits. Ils peuvent laisser du linge propre dans leur armoire d'internat (prévoir quelques cintres) pendant le week-end ainsi que leur paire de chaussons et leur nécessaire de toilette, un peignoir éponge et un drap de bain. Le lit de la chambre comprend un matelas de largeur 80 cm. L'élève interne doit fournir draps, couverture ou couette et oreiller. En pratique, les couettes

sont fortement conseillées pour faciliter la mise en ordre de la chambre. Deux cadenas taille 40 sont nécessaires.

Les horaires de l'internat

7h20	Petit déjeuner
17h45 – 18h45	Période de travail
18h45 – 20h00	Repas puis détente
20h00 – 22h00	Période de travail
22h00	Coucher (la veille des Devoirs Surveillés, à 23h00)

Communication avec les familles

Dans un objectif double de réactivité et de développement durable, le lycée a décidé de communiquer avec les familles via l'envoi d'informations par email. Sont envoyés les agendas du lycée, La Merci Actualités (la lettre d'informations parents) et des communiqués sur, notamment, l'organisation des matières.

Seuls les documents officiels comme les bulletins ou les factures sont adressés par courrier. Aussi, nous vous remercions de bien vouloir mentionner une adresse de messagerie dans la fiche de renseignements du dossier d'inscription de votre enfant. Si toutefois vous ne pouvez pas avoir accès à ce type de communication, nous vous remercions de bien vouloir nous le préciser en rapportant ou en renvoyant le dossier.

Pièces à communiquer

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

I - PREMIERE ETAPE

- Fiche de renseignements.
- Autorisation d'hospitalisation.
- Adhésion au règlement intérieur.
- Les photocopies des bulletins trimestriels de l'année précédente et de l'année en cours.
(Le bulletin du premier trimestre de l'année 2011-2012 doit impérativement être joint au dossier).
- 3 enveloppes timbrées à l'adresse des familles.
- Photocopie du livret de famille (extraits des parents et de l'enfant à inscrire).
- 2 photos d'identité (noter le nom de l'élève au dos)

> Aucune demande d'inscription ne sera validée sans ces documents.

II - DEUXIEME ETAPE

Après acceptation du dossier par l'Etablissement, doivent être réglées les sommes suivantes :

- Versement de frais d'inscription : **92 €**, couvrant cotisations et assurances diverses, frais de secrétariat, correspondances, copies pour examens, badge restauration, etc.

- Versement d'un acompte pour la contribution familiale : **95 €**.

(Cet acompte sera déduit sur la facture du premier trimestre.)*

- Versement d'un acompte pour l'internat : **200 €** -noter le nom de l'élève au dos du chèque. **(Cet acompte sera déduit sur la facture du troisième trimestre.)***

**Les chèques d'acompte seront encaissés début juillet 2012.*

> Ces sommes doivent être réglées **le jour du rendez-vous d'inscription.**

III - TROISIEME ETAPE

- Photocopie des bulletins des deuxième et troisième trimestres.

- Attestation de passage dans la classe supérieure.

II – Dossier à retourner à l'établissement

- Fiche de renseignements.
- Autorisation d'hospitalisation.
- Adhésion au règlement intérieur.
- Les photocopies des bulletins trimestriels de l'année précédente et de l'année en cours.

(Le bulletin du premier trimestre de l'année 2011-2012 doit impérativement être joint au dossier).

- 3 enveloppes timbrées à l'adresse des familles.
- Photocopie du livret de famille (extraits des parents et de l'enfant à inscrire).
- 2 photos d'identité (noter le nom de l'élève au dos)

Attention, la photocopie du bulletin du premier trimestre de l'année 2011-2012 devra impérativement être jointe au dossier.

Il est inutile de retourner le dossier sans ce document.

Merci.

> Le dossier d'inscription est à déposer ou à retourner par courrier à l'accueil de l'établissement 62, cours Gambetta – 34965 Montpellier cedex 2

Seconde

Année Scolaire 2012-2013

I - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom de l'élève :

Prénoms de l'élève*

*Veuillez noter tous les prénoms de l'élève dans l'ordre de l'Etat civil

Né(e) le : **à :** **N° Département :**

Nationalité :

Régime : Externe Demi-Pensionnaire Interne (internat pour les filles seulement)

Choix tarifaire de la contribution familiale : Tarif normal Tarif entraide*

* Tarif entraide : voir « Tarifs année scolaire 2012/2013 » dans le livret « INFORMATIONS SECONDE »

Bourse : OUI NON **Redoublant :** OUI NON

Etablissement scolaire fréquenté en 2011-2012 : (avec adresse complète)

.....

Père (Nom et Prénom) :

Profession : **Secteur d'activité :**

Tél (bureau) : **Portable :**

Adresse :

.....

Tél (domicile) :

E-mail pour l'envoi d'informations (agendas, lettres d'actualité, communiqués, ...) :

.....

Mère (Nom et Prénom) :

Profession : **Secteur d'activité :**

Tél (bureau) : **Portable :**

Adresse (si différente du père) :

.....

Tél (domicile, si différent du père) :

E-mail pour l'envoi d'informations (agendas, lettres d'actualité, communiqués, ...) :

.....

N° de portable en cas d'urgence : 06.

Situation Matrimoniale : **Responsable légal :**

Adresse de facturation : Père Mère

Nombre d'enfants : **Nombre d'enfants scolarisés :**

Frère ou soeur étant ou ayant été dans l'établissement : OUI NON

II - RENSEIGNEMENTS PEDAGOGIQUES

Veillez cocher le type de Seconde choisi et les langues correspondantes, ainsi que l'enseignement facultatif souhaité.

Seconde de détermination (1)

LV1	LV2
<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Allemand	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Chinois

(1) Pour les élèves souhaitant se destiner à la série ST2S veuillez cocher la case suivante

Seconde "européenne" - Anglais

LV1	LV2
<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Chinois

Seconde "européenne" - Espagnol

LV1	LV2
<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol

Enseignements facultatifs (un au choix)

- Arts plastiques Chinois Latin Grec Musique
 Pas d'enseignement facultatif

Enseignements d'exploration

Méthodes et Pratiques Scientifiques (MPS), Sciences Economiques et Sociales (SES), Sciences et Laboratoire, Sanitaire et Social, Littérature et Société, et Arts Plastiques.

> Les modalités de choix seront indiquées à la rentrée scolaire.

ADHESION AU REGLEMENT et AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Fiche à remettre avec le dossier d'inscription

ADHESION AU REGLEMENT INTERIEUR DU LYCEE NOTRE-DAME DE LA MERCI

L'inscription d'un élève au lycée Notre-Dame de La Merci vaut pour lui-même comme pour sa famille, adhésion au présent règlement* et engagement de s'y conformer pleinement.

Madame, Monsieur,.....

ont pris connaissance du **REGLEMENT INTERIEUR** du Lycée Notre-Dame de La Merci concernant l'élève :

NOM.....

Prénom..... **Niveau demandé**.....

A....., le.....

Signature des parents ou du responsable légal

Signature de l'élève

* voir document joint.



AUTORISATION D'HOSPITALISATION

NOM DE L'ELEVE :.....

Je soussigné.....

demeurant.....

responsable légal, autorise l'établissement Notre-Dame de La Merci à prendre, le cas échéant, toutes mesures utiles pour une opération chirurgicale d'urgence ou pour une hospitalisation.

n° d'immatriculation à la Sécurité Sociale :

du responsable légal.....de l'élève.....

IMPORTANT

Si on ne peut me joindre, personne à prévenir :

Nom.....

Lien avec l'élève :Téléphone portable :

Préciser si l'élève est sujet à :

des allergies médicamenteuses :

des crises de spasmophilie ou tétanie.

suit un traitement spécifique (joindre l'ordonnance) :

A....., le.....

Signature des parents ou du responsable légal

LE REGLEMENT INTERIEUR

Année scolaire 2012-2013

Le lycée est un milieu éducatif qui reconnaît les différences sociales, culturelles, philosophiques, politiques, religieuses des jeunes et de leur milieu familial.

Le lycée est naturellement un lieu de travail organisé.

Le règlement intérieur assure la mise en œuvre de ces deux principes.

L'inscription d'un élève dans l'établissement vaut pour lui-même et sa famille adhésion au projet éducatif de l'établissement et au règlement intérieur et porte obligation de le respecter dans ses principes et ses modalités.

Le règlement intérieur est un véritable contrat conclu entre l'élève, les parents et l'établissement.

I - VIE SCOLAIRE

Animation pastorale

Le chef d'établissement coordonne « la proposition pastorale » dans le lycée.

Régulièrement, des célébrations liturgiques, des « temps forts » spirituels, des groupes de réflexion sont proposés. L'essentiel demeure la qualité de la rencontre, de l'écoute, de l'accueil qui nous situe au cœur de l'Évangile. A l'occasion des célébrations eucharistiques, les cours sont obligatoirement supprimés.

Assurance scolaire

L'assurance scolaire, souscrite pour tous les élèves de l'établissement, est une « individuelle accident » en tout lieu et durant toute l'année scolaire, qui ne comprend pas de garanties « responsabilité civile personnelle, défense et recours auprès de tiers ».

Bourse nationale

Le lycée est habilité à recevoir des boursiers nationaux. Les dossiers sont à retirer au secrétariat de direction, selon un calendrier arrêté par le Rectorat.

Bulletin de notes

Les bulletins trimestriels ou semestriels sont communiqués aux parents par voie postale.

Calculatrice

Dans le cadre des devoirs surveillés et du baccalauréat blanc, celle-ci est autorisée en Mathématiques, Sciences Economiques et Sociales, Sciences - Physiques dans la mesure où le professeur le permet.

Carnet de liaison / Carte scolaire

Chaque élève possède un « carnet de liaison » et une « carte scolaire » qu'il doit continuellement avoir en sa possession. Sur le carnet de liaison figurent une photo et l'emploi du temps de l'élève. Ce document est un moyen de communication précieux entre le lycée, ses différents personnels et la famille. Il sert à la correspondance Parents / Professeurs (prise de rendez-vous), aux autorisations de sortie, au suivi des absences, retenues...

Le carnet de liaison et la carte scolaire doivent être présentés à toute demande d'un membre du personnel du lycée. Le carnet doit être consulté régulièrement par les parents.

CDI

Le Centre de Documentation et d'Information est ouvert en continu de 8h à 18h (mercredi 8h-17h et vendredi 8h-17h30).

Pour connaître les détails du fonctionnement – ainsi que les règles de vie – de ce lieu, se référer au règlement affiché au CDI.

Certificat de scolarité - Allocations familiales

Ces documents sont fournis par le secrétariat élèves.

Conseiller Principal d'Education

Le Conseiller Principal d'Education, Benoît CHAPON, est responsable des élèves des classes de Seconde.

La Conseillère Principale d'Education, Cécile RIOU, est responsable des élèves des classes de Première et Terminale.

Contribution familiale

Une contribution financière est demandée aux parents, sous forme de frais de scolarité, de frais de demi-pension, de frais d'internat, selon la catégorie de l'élève. Ces frais sont envoyés par courrier sous forme de factures trimestrielles.

Elève majeur

Sur délégation écrite des parents rédigée sur le carnet de liaison, l'élève majeur est autorisé à signer et à recevoir toute correspondance le concernant.

Objets perdus / trouvés

Les objets trouvés ou perdus doivent être apportés ou réclamés à la vie scolaire.

Orientation

L'orientation scolaire est assurée par la directrice pédagogique et les professeurs coordinateurs accompagnés de Madame Thiercellin (Conseillère d'Orientation Psychologue) dont les permanences sont le lundi, mardi et jeudi de 10h30 à 13h30.

Photocopie élèves

Une photocopieuse est à la disposition des élèves au CDI (copies payantes). Pour les absences de longue durée (hospitalisation uniquement), les photocopies des cours à rattraper doivent être faites par les élèves au CDI (copies non payantes avec accord du CPE).

Piano

Un piano est à la disposition des élèves, moyennant la somme de 15 euro par an pour l'entretien. La carte est à retirer à l'accueil.

Portable

L'usage du portable et autre moyen de communication est interdit à l'intérieur des locaux de l'établissement (à l'exception du foyer et du self). En aucun cas, il ne sera accepté que les élèves puissent s'en servir en classe même pour lire l'heure. Toute utilisation illicite entraînera la confiscation. Il sera restitué après lettre écrite des parents. Une cabine téléphonique (à carte) est à la disposition des élèves à l'intérieur de l'établissement, pendant les récréations.

Restauration

Deux systèmes de restauration fonctionnent avec le même badge, distribué à la prérentrée : un self traditionnel et une restauration rapide. Toute nourriture achetée au lycée doit être consommées sur-place.

II - DROITS ET OBLIGATIONS DES ELEVES

Assiduité

Les cours ont lieu de 7h55 à 11h55 et de 13h25 à 17h20. Certains cours ont lieu le mercredi après-midi.

Les élèves sont placés sous la responsabilité juridique de l'établissement et sont tenus d'être présents aux horaires prescrits par leur emploi du temps.

Les sorties ne sont autorisées qu'en fin de demi-journée.

Le respect des dates du calendrier scolaire est impératif.

Toute absence doit être signalée au bureau des CPE :

- à l'avance si elle peut être prévue
- par téléphone ou fax, dans la première demi-journée et dans tous les cas **justifiée par écrit au retour de l'élève.**

En cas d'absence d'un professeur, les élèves travaillent soit en salle de documentation, soit en salle de permanence ou quittent l'établissement en fin de demi-journée, après l'autorisation du Conseiller Principal d'Education et accord des parents formulé en début d'année sur le carnet de liaison.

Tout devoir écrit ou oral, réalisé le lendemain d'une absence, pourra ne pas être compté dans la moyenne.

En cas d'absence pour maladie ou voyage scolaire, le professeur peut faire refaire l'épreuve un samedi matin.

L'absentéisme, nuisible à tous, n'est pas toléré et peut entraîner une exclusion ou un signalement au Rectorat.

Ponctualité

La ponctualité est une obligation scolaire. Tout élève en retard sera signalé à la Vie Scolaire et effectuera une heure supplémentaire à la fin de ses cours. Le parent sera contacté par SMS sur le numéro de portable « d'urgence » donné en début d'année.

Devoir surveillé et Baccalauréat blanc

Consignes :

- Respecter les places attribuées.
- Prendre le nécessaire pour écrire (les trousse restant dans les sacs).
- Eteindre les portables et les laisser dans les sacs.
- Déposer les sacs, documents... devant le bureau du surveillant ou au fond de la salle.
- Utiliser uniquement les feuilles de brouillon fournies par l'établissement.
- Le prêt entre élèves de calculatrice, dictionnaire... est **interdit**.
- Rendre son devoir à **la sonnerie**.
- La sortie aux toilettes n'est pas autorisée.

La sortie du D.S ne peut se faire qu'à partir de :

1h30 pour un devoir de 2h

2h - - - - - 3h

3h - - - - - 4h

- Toute communication, tentative de tricherie et/ou non respect des consignes précédemment citées sera puni d'une exclusion temporaire figurant dans le dossier scolaire, accompagnée d'un zéro au devoir.
- La récidive entraînera une exclusion définitive.

Tenue et comportement

La propreté et la correction, qui font partie de la dignité personnelle et du respect des autres, sont requises. La tenue et la coiffure doivent être adaptées à la vie scolaire. Dans le cas contraire l'élève pourra être renvoyé au domicile.

Le port de tout couvre-chef est interdit dans l'enceinte de l'établissement.

Toute attitude de l'élève, toute tenue vestimentaire ou tout signe, soit pouvant laisser supposer une quelconque aliénation, soit manifestant une volonté de manipulation ou de prosélytisme, soit portant atteinte à la dignité humaine ne sera pas acceptée dans l'établissement et entraînera l'exclusion.

Toute représentation relative à la drogue ou à l'alcool est interdite.

L'usage de tout produit non autorisé par la loi provoque une exclusion définitive après réunion du conseil de discipline.

Un fait caractérisé de tricherie lors des examens ou des devoirs surveillés entraînera une exclusion temporaire et en cas de récidive l'exclusion définitive.

Un comportement négatif, un travail insuffisant, une assiduité non respectée entraînent soit la réunion d'un conseil autour du Professeur Coordinateur, soit la réunion d'un conseil de discipline. A l'issue de cette procédure, le résultat est communiqué aux parents par un rendez vous et un courrier.

Un comportement positif de la part d'un élève ou de l'ensemble d'une classe tout au long de l'année sera valorisé.

Respect d'autrui et des biens

Le respect d'autrui et la politesse sont une nécessité communautaire impérieuse. Toute atteinte à la dignité et à l'intégrité physique ou morale (violence, brimade) ne sera pas tolérée.

Toute dégradation du matériel ou des locaux donnera lieu à une réparation financière ou à un travail d'intérêt collectif. Selon l'ampleur de la dégradation, un conseil de discipline pourra être réuni.

Il est interdit de manger et de boire dans les locaux à usage scolaire.

Inaptitude en Education Physique et Sportive

En cas d'inaptitude ponctuelle, partielle ou annuelle l'élève doit être présent au lycée.

Quelle que soit l'heure du cours d'E.P.S, l'élève inapte doit se présenter avec sa dispense auprès de son professeur.

Pour les dispenses de longue durée, un certificat médical est exigé. Il sera présenté à l'enseignant et au CPE. A chaque début de cours l'élève devra signaler sa présence puis se rendre au CDI ou en salle de travail. Pour le niveau Terminal, le document prévu dans le carnet doit impérativement être complété par le médecin.

Sécurité dans l'établissement

L'accès aux salles spécialisées (laboratoires de Sciences de la Vie et de la Terre, de Sciences Physiques, salle audiovisuelle, laboratoire de langues, gymnase, laboratoires technologiques, salles informatiques, etc.) est interdit aux élèves non accompagnés par un professeur.

Pour les travaux pratiques de sciences, les blouses sont obligatoires.

Par ailleurs, l'élève s'engage à respecter les consignes de sécurité affichées dans les salles spécialisées.

Dans le cas d'une dégradation ou d'un accident, suite au non respect des consignes, la responsabilité de l'établissement ne pourrait être mise en cause.

Chacun étant responsable de ses propres affaires, la réparation des vols commis au préjudice des personnes et en particulier des élèves est du ressort des assurances individuelles et non de l'établissement. Aussi

il est recommandé de ne pas venir au lycée avec des sommes d'argent importantes et des objets de valeur, de ne pas laisser son sac sans surveillance et de ranger les vélos dans le garage à 2 roues et de mettre l'antivol. Un dépôt exceptionnel de valeur peut être effectué pour la journée chez les Conseillers Principaux d'Education.

Entrées et sorties

Chaque élève doit présenter, **en entrant et en sortant du lycée**, sa carte d'identité scolaire qui lui est remise en début d'année.

Intrusion dans l'établissement

Le fait d'introduire au lycée une personne étrangère, sans y avoir été autorisé par le chef d'établissement ou son représentant, est strictement interdit.

Droit de publication

Un tableau d'affichage sous le préau est à la disposition des élèves. Hormis cet endroit aucun affichage n'est autorisé. Tout document destiné à cet effet et toute publication rédigée par les lycéens doivent être communiqués au préalable au chef d'établissement ou aux Conseillers Principaux d'Education.

Droit à l'image

Le responsable légal autorise le lycée La Merci à photographier l'élève pendant ses activités au sein de l'établissement. Ces photos de « groupe » seront exclusivement publiées dans les supports de communication du lycée.

Tabac

En application du Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les locaux et dans l'enceinte de l'établissement. Tout manquement sera sanctionné.

III – PUNITIONS / SANCTIONS

Punitions

Les punitions scolaires sont décidées en réponse immédiate à un manquement mineur aux obligations des élèves ou suite à des perturbations dans la vie de la classe.

Avertissement oral

Avertissement écrit sur le carnet

Retenue d'une heure en fin de journée en cas de retard

Retenue de quatre heures le samedi matin / Travail d'Intérêt Collectif (*selon l'emploi du temps de l'élève*)

Exclusion ponctuelle d'un cours (*justifiée par un manquement grave, elle doit demeurer exceptionnelle. L'élève est alors confié au CPE*)

Retenue : elle doit être effectuée à la date fixée par le CPE. Aucun report ne sera accepté sans justificatif écrit des parents sous peine de voir la retenue doublée.

Avertissements Conseil de Classe

Le Conseil de Classe peut prononcer un avertissement pour manque de travail et/ou comportement négatif. L'attribution de trois avertissements, pour une même année scolaire, peut entraîner la non réinscription pour l'année suivante.

Sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires concernent les atteintes aux personnes et aux biens et les manquements graves aux obligations des élèves.

Avertissement

Exclusion temporaire

Exclusion définitive : la gravité ou la nature des faits reprochés peut entraîner une exclusion définitive. Cette sanction nécessite la réunion d'un conseil de discipline dont la composition est tenue à la disposition des parents.